

MOND'Alim 2030 : les acteurs de la mondialisation des systèmes alimentaires

L'exercice *MOND'Alim 2030*, piloté par le Centre d'études et de prospective, vise à caractériser la phase de mondialisation actuelle et à documenter les principales dynamiques à l'œuvre. Les systèmes alimentaires résultent d'interactions multiples entre acteurs publics et privés : États, organisations internationales, firmes multinationales, ONG, sociétés civiles organisées, etc. Cette *Analyse* dégage trois tendances principales concernant ces acteurs : la multiplication de leur nombre, la complexification croissante de leurs interactions et l'hybridation de leurs statuts.

Dans l'ouvrage *MOND'Alim 2030*¹, la mondialisation des systèmes alimentaires est pensée comme le résultat de volontés et de stratégies d'acteurs interdépendants, ayant des relations de pouvoir entre eux. Les phénomènes de pouvoir comportent une bonne capacité prédictive : connaître les puissants d'aujourd'hui donne des indications sur ce que sera le monde demain.

Le terme « acteurs » définit ici les individus, groupes, organisations ou institutions, capables d'interpréter les situations qu'ils vivent et de développer des stratégies pour atteindre leurs objectifs, en mobilisant les ressources à leur disposition ou en créant de nouvelles. *MOND'Alim 2030* s'est concentré non pas sur les acteurs *dans* la mondialisation, mais sur les acteurs *de* la mondialisation, c'est-à-dire ceux ayant la capacité d'influencer directement les phénomènes de globalisation : États, organisations internationales, firmes multinationales, organisations non gouvernementales (ONG), etc.

L'ouvrage a mis en évidence trois grandes tendances concernant ces acteurs de la mondialisation des systèmes alimentaires : une augmentation considérable de leur nombre (firmes, ONG, mouvements paysans, instituts, fondations, etc.), une complexification croissante de leurs interactions, et enfin une tendance à

l'hybridation de leurs statuts, avec des acteurs intervenant de plus en plus souvent au-delà de leurs domaines initiaux de légitimité et de compétence. Ces trois tendances concourent à redéfinir les rôles des uns et des autres, et à déterminer la façon dont les systèmes alimentaires se transforment.

Cette note présente ces grandes tendances et leurs implications prospectives, en abordant successivement cinq grandes catégories d'acteurs : États, organisations internationales, firmes multinationales, ONG et enfin métropoles. Pour de plus amples détails, le lecteur intéressé pourra se reporter au chapitre 5 de l'ouvrage *MOND'Alim 2030*.

1 - États : diversification des stratégies de sécurité alimentaire et nouvelles puissances agricoles mondiales

Pour de nombreux États, la sécurité alimentaire, facteur essentiel de stabilité politique, continuera demain d'être un enjeu majeur. On estime qu'aujourd'hui 800 millions de personnes n'ont pas une alimentation suffisante, principalement en Asie du Sud, en Afrique subsaharienne et, dans une moindre mesure, en Asie de l'Est. Certaines tendances régionales vont dans le sens d'un renforcement de ces préoccupations dans les années à venir : selon l'Inra (2015)², les importations couvrent 40 % des besoins

alimentaires de la zone Afrique du Nord - Moyen-Orient, et ce taux pourrait atteindre 70 % en 2050. Plus globalement, l'instabilité des marchés internationaux, la tension sur les ressources et les effets du changement climatique sont d'autres facteurs qui affecteront de façon croissante la sécurité alimentaire.

Dans ce contexte, les pays directement concernés mettent en place des stratégies diversifiées de sécurisation, associant plusieurs registres : développement de la production, stocks alimentaires, multiplication des sources d'approvisionnements, négociation de relations privilégiées, recherche de ressources hors du territoire national, etc. Cette diversification des stratégies tient aux limites des politiques classiques d'autosuffisance alimentaire par la seule

1. Centre d'études et de prospective, 2017, *MOND'Alim 2030 : Panorama prospectif de la mondialisation des systèmes alimentaires*, Paris, La Documentation française, 230 pages, <http://agriculture.gouv.fr/mondalim-2030-panorama-prospectif-de-la-mondialisation-des-systemes-alimentaires>.

2. Le Mouel C. et al., 2015, *Le système agricole et alimentaire de la région Afrique du Nord - Moyen-Orient à l'horizon 2050 : projections de tendance et analyse de sensibilité*, rapport final de l'étude réalisée pour Pluriagri, INRA-DEPE & INRA-SAE2.

production domestique, dont les coûts financiers et environnementaux s'avèrent élevés (exemples de l'Arabie Saoudite, de la Chine, etc.), et qui ne font souvent que remplacer une dépendance aux produits par une dépendance aux intrants.

Ces préoccupations de sécurité alimentaire s'exprimeront dans un contexte de reconfiguration des puissances agricoles et agroalimentaires. Les États-Unis et l'Union européenne voient d'ores et déjà leurs positions contestées par l'émergence de pays producteurs qui pèsent sur les échanges internationaux : Chine, Brésil, Inde, Afrique du Sud et Russie notamment, et cette tendance se confirmera d'ici 2030. Par ailleurs, la montée en puissance démographique et économique des « grands pays à nourrir » leur confère un pouvoir en tant qu'acheteur sur les marchés internationaux, comme l'illustre

le cas de la Chine avec les importations de soja (figure 1). Plus fondamentalement, la puissance aura de plus en plus des origines multiples : excédents, marchés solvables, infrastructures, réseaux diplomatiques, R&D, etc. (figure 2).

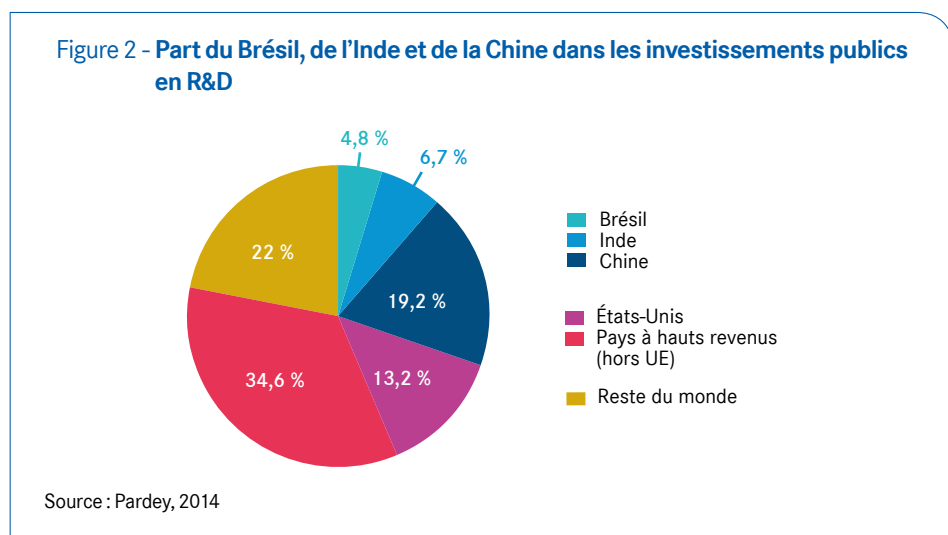
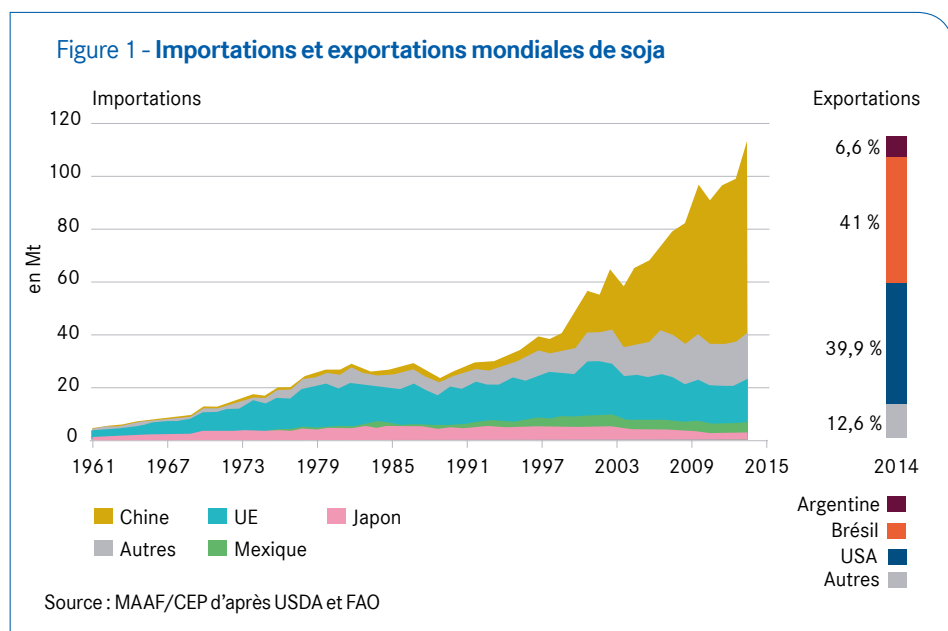
Pour ces grandes puissances agricoles, l'agriculture restera un levier d'influence dans le domaine diplomatique et les négociations internationales. Si des signaux laissent entrevoir d'autres puissances agricoles en devenir, comme par exemple la Turquie et le Maroc vis-à-vis de l'Afrique, il est cependant difficile d'imaginer que, d'ici 2030, d'autres pays prennent une place équivalente (encadré 1).

Enfin, dans un contexte où les acteurs de la mondialisation sont plus nombreux et où leurs interactions se multiplient, les États enrichissent leurs modalités d'intervention

et la palette d'instruments qu'ils mobilisent au sein des systèmes alimentaires. Le cas de la promotion des chaînes de valeur durables par les Pays-Bas illustre ce phénomène (figure 3) : leur stratégie a mobilisé un large registre d'actions allant de la sensibilisation des organisations internationales et d'autres pays au financement de la recherche, en passant par les partenariats public-privé, la production de guides d'information, l'organisation de débats publics, etc. Cette diversité d'instruments leur permet de tirer parti des interrelations entre acteurs et de peser davantage sur les décisions internationales.

2 - Les organisations internationales : concurrence, complémentarité et quête de légitimité

Les organisations internationales, par leur nature et leurs missions, contribuent de façon importante à la documentation, la compréhension et la formulation commune des enjeux agricoles et alimentaires au niveau mondial. Elles produisent des analyses et formulent des propositions qu'elles cherchent à objectiver à travers la publication de rapports associant des faits et des tendances collectés partout dans le monde, des références académiques et des pistes d'action. Ces missions originelles, caractéristiques des organisations internationales depuis la Seconde Guerre mondiale, devraient se prolonger à l'avenir.



Encadré 1 - L'Afrique, puissance agricole en 2030 ?

Le continent africain dispose de ressources pour l'avenir : une production agricole croissante, 2 % seulement de ses réserves hydriques renouvelables utilisés, 50 % des terres fertiles mondiales inexploitées, une population urbaine nombreuse dont le pouvoir d'achat augmente. Les investissements croissants des pays occidentaux et émergents confirment cet attrait. Mais des défis seront à relever : manque d'infrastructures et de systèmes logistiques, rendements agricoles faibles, questions foncières, filières peu organisées, marginalisation des zones rurales, faiblesse des possibilités d'emplois ruraux compte tenu de la croissance démographique, insécurité et instabilité politiques. Au regard de ce bilan contrasté, il est peu probable que le continent africain soit la nouvelle puissance agricole de 2030, mais il pourrait le devenir au milieu du siècle.

La forte présence de ces enjeux agricoles et agroalimentaires sur l'agenda politique international, ces dernières années, tend même à renforcer les attentes des autres acteurs vis-à-vis de ces organisations : crises alimentaires ou sanitaires, défi alimentaire à 2050, lutte contre les effets du changement climatique, érosion des sols, déforestation, pauvreté rurale, etc. Sur tous ces sujets, les organisations internationales sont tenues de se positionner, et sont attendues sur leurs capacités à apporter des réponses et formuler des recommandations utiles aux États.

Mais les organisations internationales font aussi face à de nouveaux défis et des remises en cause. Un premier défi est la multiplication des sujets à traiter et, en réponse, la création d'un nombre croissant d'instances spécialisées qui leur sont dédiées (figure 4). Ceci augmente le risque de chevauchements de compétences et complexifie leur rôle de coordination, alors même qu'il est une des raisons d'être de ces organisations.

Un deuxième défi est que ces organisations doivent de plus en plus définir leurs stratégies

par rapport à un nombre croissant d'acteurs interdépendants : pays émergents, firmes multinationales, grandes fondations, ONG, etc. En outre, certains de ces acteurs tendent à remettre en question le fonctionnement et la légitimité des organisations internationales. Dans un tel contexte, leurs doctrines d'action deviennent des compromis dynamiques qui dépendent des rapports de force entre acteurs et des influences réciproques : si les organisations internationales signent souvent des documents conjoints, chacune est dépositaire d'enjeux spécifiques qu'elle cherche à traiter autant qu'à faire exister.

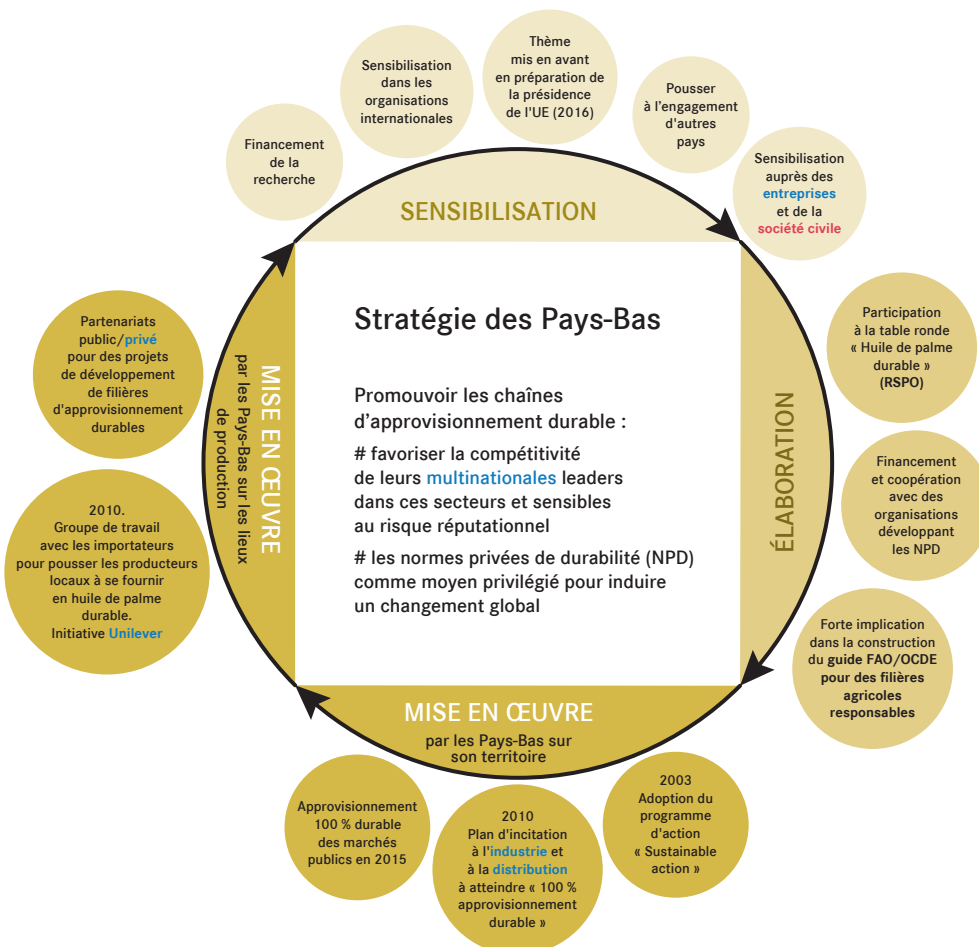
Enfin, troisième défi, les organisations internationales ne disposent pas, pour peser sur l'agenda international, des mêmes ressources institutionnelles et financières en expertise, ni du même poids politique. Seuls deux organismes multilatéraux ont un pouvoir réellement contraignant vis-à-vis des États : la Banque mondiale, avec le conditionnement de ses prêts à l'adoption de réformes ou politiques publiques, et l'OMC à travers l'organe de règlement des différends.

Figure 4 - Une multitude d'organisations internationales impliquées



Source : MOND'Alim 2030, p. 136

Figure 3 - L'huile de palme : un exemple de promotion des chaînes de valeur durables par l'État des Pays-Bas



Source : auteurs, à partir des sites des organisations citées

3-Firmes multinationales : concentration et influence croissante dans les chaînes globales de valeur agroalimentaires

S'agissant des acteurs privés, une première tendance dégagée par *MOND'Alim 2030* est la concentration de certains maillons des systèmes alimentaires mondiaux, phénomène engagé de longue date (figure 5) et qui contribue à modifier les pouvoirs et les stratégies de l'ensemble des acteurs. Alors qu'à la fin des années 1980 une vingtaine d'entreprises du secteur de l'agrochimie assuraient environ 90 % des ventes mondiales, en 2011, les 10 principales entreprises en représentaient 95 %. De même, les 10 plus grands semenciers³ contrôlaient plus de 75 % du marché en 2011 et le leader mondial, Monsanto, 26 % à lui seul. Cette concentration concerne aussi les négociants internationaux de produits primaires et de première transformation : les « ABCD »⁴ représentaient 60 à 75 % des échanges mondiaux de céréales et de soja en 2011.

Une tendance similaire est observée dans le secteur de la distribution. Certains experts avancent que les 10 principaux acteurs y représentent un peu moins de 30 % des ventes des 250 premiers distributeurs⁵ mondiaux. Cette concentration est encore plus poussée pour les centrales d'achat. La diffusion mondiale des supermarchés incite à la restructuration des filières locales de production, excluant les producteurs et transformateurs qui n'ont pas la capacité de répondre à leurs exigences.

Dans le secteur agroalimentaire, le phénomène est un peu moins marqué : les petites et moyennes entreprises sont beaucoup plus présentes qu'en amont ou en aval. Cependant, bien que d'implantations souvent locales, certaines ont des activités internationales ou s'inscrivent dans des chaînes de valeur régionales ou globales, où elles y côtoient les grandes multinationales. Ainsi, la majorité des 472 plus grandes marques internationales est détenue par 8 grands groupes qui représentaient environ 28 % de la valeur des ventes dans le monde en 2011⁶. En outre, la concentration des chaînes de distribution des pays à hauts revenus tend à favoriser la concentration du maillon de la production agroalimentaire.

Dans ce contexte de concentration accrue, les firmes multinationales jouent de plus en plus un rôle de pilotage des chaînes globales de valeur, qui se sont très étendues depuis les années 1980. Ce phénomène conduit à des produits « Made in the world », « fabriqués par le monde », pour lesquels les matières premières et les étapes de conception et fabrication sont réparties entre pays au gré des meilleures opportunités logistiques, fiscales, en capital humain ou de proximité avec les bassins de consommation. Il en résulte un glissement du commerce de biens vers un commerce de tâches ou de valeurs ajoutées, ce qui remet en question la notion de « filières nationales ». Si les activités de production sont éclatées, la gouvernance stratégique est en revanche centrale et globalisée (figure 6).

Une autre tendance dégagée par *MOND'Alim 2030* est l'affirmation d'acteurs privés globaux, non issus initialement des systèmes alimentaires. C'est le cas de certains acteurs financiers : depuis le milieu des années 2000, les marchés dérivés de matières premières agricoles ont été investis par de nouveaux opérateurs de la sphère financière (fonds spéculatifs, fonds de pension, fonds souverains, banques, etc.), motivés par des perspectives haussières et une logique de diversification de portefeuilles. La financiarisation des systèmes alimentaires touche aussi les entreprises de l'amont et de

3. Monsanto, DuPont, Syngenta, Vilmorin Limagrain, WinFields, KWS, Bayer CropScience et Dow AgroSciences.

4. Archer Daniels Midland (ADM 1902), Bunge (1818), Cargill (1865) et Louis Dreyfus (1851).

5. WalMart, numéro un mondial de la distribution, se dégage nettement des autres entreprises du top 10 mondial :

WalMart, Costco, Kroger, Schwarz, Tesco, Carrefour, Aldi, Metro, Home Depot et Walgreen (données janvier 2016). MesticI, 2015, *Concentration of the retail trade*, 15th international scientific conference Business Logistics in Modern Management http://blmm-conference.com/wp-content/uploads/Mestic_ab_final_2015.pdf ;

Deloitte, 2016, *Global Powers of Retailing 2016, Navigating the new digital divide* <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/global/Documents/Consumer-Business/gx-cb-global-powers-of-retailing-2016.pdf>.

6. Nestlé, PepsiCo, General Mills, Kellogg's, Associated British Foods, Mondelez, Mars, Danone, Unilever et Coca-Cola EcoNexus, 2013, *Agropoly, A handful of corporations control world food production*, Berne Declaration http://www.econexus.info/sites/econexus/files/Agropoly_Econexus_BerneDeclaration.pdf.

Figure 5 - Des producteurs agricoles et des consommateurs nombreux pour des filières agroalimentaires de plus en plus concentrées

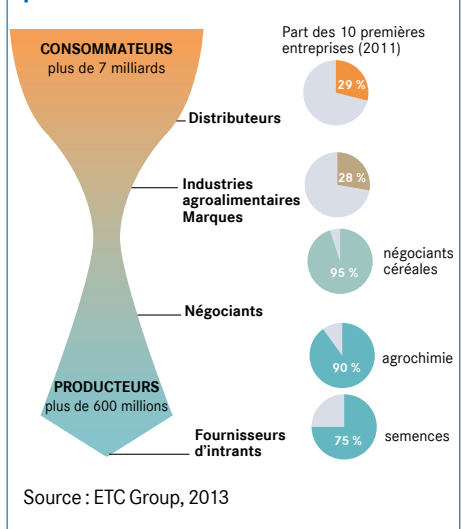
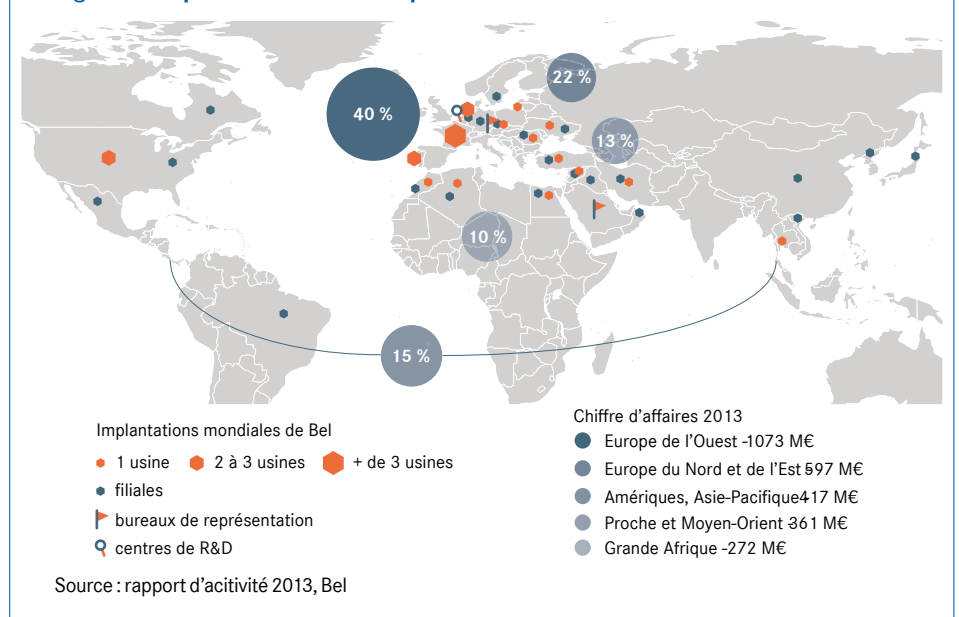


Figure 6 - Implantations de l'entreprise Bel



l'aval ayant choisi d'ouvrir leur capital. La pression exercée par les marchés financiers sur les firmes multinationales les a poussées à se spécialiser dans les secteurs offrant des perspectives de gains de parts de marché et de retour sur capitaux investis. Financiarisation et globalisation sont étroitement associées dans les stratégies des grandes firmes.

Des acteurs non-agricoles interviennent également dans les systèmes alimentaires, en visant des investissements de long terme. Des multinationales (Philips, Fujitsu, Toshiba) se lancent ainsi dans l'agriculture urbaine avec des « usines à légumes » tandis que la distribution en ligne se développe dans le secteur alimentaire⁷. Ces nouvelles générations d'acteurs financiers et non-agricoles seront de plus en plus présentes et influentes d'ici à 2030 et susceptibles de modifier l'organisation des systèmes et la place des opérateurs traditionnels.

Les grandes firmes occupent dorénavant une position centrale dans l'économie et la géopolitique mondiale : elles mettent en concurrence les pays, selon l'attractivité de leurs territoires en termes d'infrastructures, de législation, de coût du travail, de fiscalité. Par certains aspects, elles deviennent elles-mêmes des puissances politiques inter- et supra-nationales. La multiplication des

arènes de négociations facilite leur pouvoir d'influence, en composant un espace moins normé que la sphère nationale. Si les États doivent faire face à cette influence croissante, ils se servent aussi de leurs « champions nationaux » pour défendre leurs intérêts : les multinationales, rattachées à leur pays d'origine, sont protégées comme acteurs stratégiques et comme patrimoine national. Cette imbrication public-privé concerne également les organisations internationales, comme l'illustre l'accord signé fin 2015 entre la FAO et Google pour l'utilisation de données issues de la télédétection.

À l'horizon 2030, la concentration des secteurs agricole et alimentaire restera une tendance lourde, sauf émergence d'un droit de la concurrence international fort, les objectifs de rentabilité ou d'accroissement des parts de marché poussant les firmes à de telles reconfigurations. L'imbrication du secteur public et des firmes multinationales est également une tendance lourde amenée à se prolonger. S'agissant du développement des chaînes de valeur dans l'agriculture et l'alimentation, certains experts entrevoient un essoufflement de cette dynamique, tandis que d'autres estiment qu'elle changerait seulement de forme. Certains membres du groupe MOND'Alim estiment que les firmes à l'amont des filières joueront un rôle plus structurant qu'aujourd'hui, dans un contexte de concurrence pour l'approvisionnement en matières premières des chaînes de valeur. D'autres ruptures pourraient enfin venir de la vente en ligne, qui remettrait en cause la domination des acteurs de la distribution.

4 - Les mobilisations collectives : foisonnement des contre-pouvoirs, consolidations et contradictions des ONG

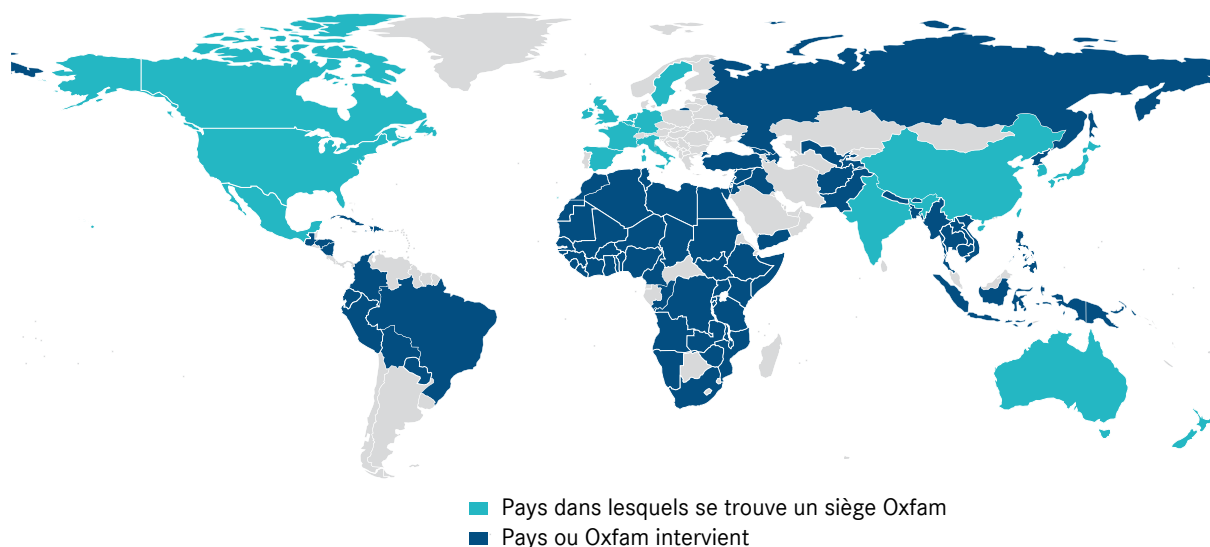
Les contre-pouvoirs résultent de la ré-appropriation par les sociétés de problématiques associées aux questions alimentaires : santé, environnement, foncier, etc. Les mobilisations collectives sont plus nombreuses, plus diffuses, et elles impliquent des acteurs aux statuts et modes d'action variés : syndicats, associations, mouvements paysans ou religieux, altermondialistes, etc.

Les ONG continuent de jouer un rôle central, bien que celui-ci évolue pour s'adapter aux contextes et aux stratégies d'acteurs. Le groupe MOND'Alim a insisté sur la distinction nécessaire entre ONG locales et ONG globales. Ces dernières émanent majoritairement des pays occidentaux mais certaines sont originaires du Sud (l'organisation Navdanya, portée par Vandana Shiva; le Bangladesh Rural Advancement Committee, BRAC ; etc.). Elles se positionnent souvent comme relais d'organisations locales, mais ce rôle peut être critiqué par les ONG représentées, qui contestent leur légitimité à parler au nom « du Sud ». Les ONG tendent à se professionnaliser, en développant des pratiques de redevabilité et en rendant des comptes selon des normes reconnues au niveau mondial (ex : Global Reporting Initiative).

La structuration en réseaux mondiaux de production, recherchée par les firmes multinationales, entraîne une distanciation entre lieux de production et lieux de

7. À l'instar d'Amazon Fresh. D'autres acteurs du numérique pourraient à leur tour venir les inquiéter en créant de nouveaux usages : Uber Eat, par exemple, lancé en 2015 à Paris, se sert de sa flotte de véhicules pour la livraison de repas.

Figure 7 - Implantations mondiales d'Oxfam



Source : rapport d'activité 2013, Bel

consommation. Les contre-pouvoirs sociaux classiques (syndicats) interviennent au niveau local ou national alors que l'échelle de décision des grandes entreprises est supranationale. Cette double déconnexion permet aux multinationales d'échapper aux réglementations sociales traditionnelles. L'action militante a alors dû se renouveler. S'appuyant sur des mouvements implantés nationalement, les grandes ONG ont structuré des réseaux de partenariats globaux correspondant aux caractéristiques organisationnelles et stratégiques des multinationales⁸ (figure 7). Ces réseaux, dématérialisés, favorisent les ajustements rapides et flexibles.

Les ONG ont également un rôle consultatif auprès des organisations internationales et elles déploient une « diplomatie non gouvernementale » pour peser sur les accords globaux. En ce sens, elles sont acteurs du droit international⁹. Via Campesina, par exemple, œuvre à l'instauration d'une convention internationale protégeant les paysans de la mondialisation. Oxfam et WWF sont de plus en plus associées à l'élaboration des politiques des États et des organisations internationales.

Se professionnalisant et dotées de réseaux globaux, les ONG souffrent également de contradictions. Des critiques évoquent la récupération de leurs actions par les acteurs économiques pour développer leurs marchés et protéger leur image

(*green washing*)¹⁰. Certaines ONG ont favorisé des fonctionnements alternatifs à la régulation marchande dominante, comme par exemple le commerce équitable (figure 8), mais ces initiatives sont parfois pointées du doigt comme faisant le jeu des multinationales. Ces critiques attestent du difficile équilibre à trouver pour les grandes ONG, entre indépendance et partenariat, entre dénonciation et co-construction, entre respect des idéaux et avancées par « petits pas ». Ces contradictions perdureront à l'avenir et pourraient conduire à l'émergence d'acteurs alternatifs porteurs de mobilisations collectives.

5 - L'avenir des systèmes alimentaires sera-t-il urbain ?

Collectivités, régions, mais surtout métropoles : l'affirmation des territoires comme acteurs des systèmes alimentaires est une tendance forte des dernières années. Les métropoles sont les pôles structurants de la mondialisation : principaux marchés de consommation, elles sont aussi proches des grands *hubs* logistiques qui concentrent les échanges, tout en regroupant les pouvoirs économiques et politiques, la recherche scientifique, les équipements éducatifs et sanitaires, etc. Les métropoles sont interconnectées, puissantes, de plus

en plus autonomes économiquement et politiquement. Poussés par leurs populations, nombre d'élus souhaitent mieux gérer « leurs » systèmes alimentaires, en lien avec les systèmes mondiaux. Progressivement, l'enjeu de disponibilité (maîtrise des approvisionnements) s'efface au profit d'autres dimensions de la sécurité alimentaire : accès pour tous et qualité nutritionnelle.

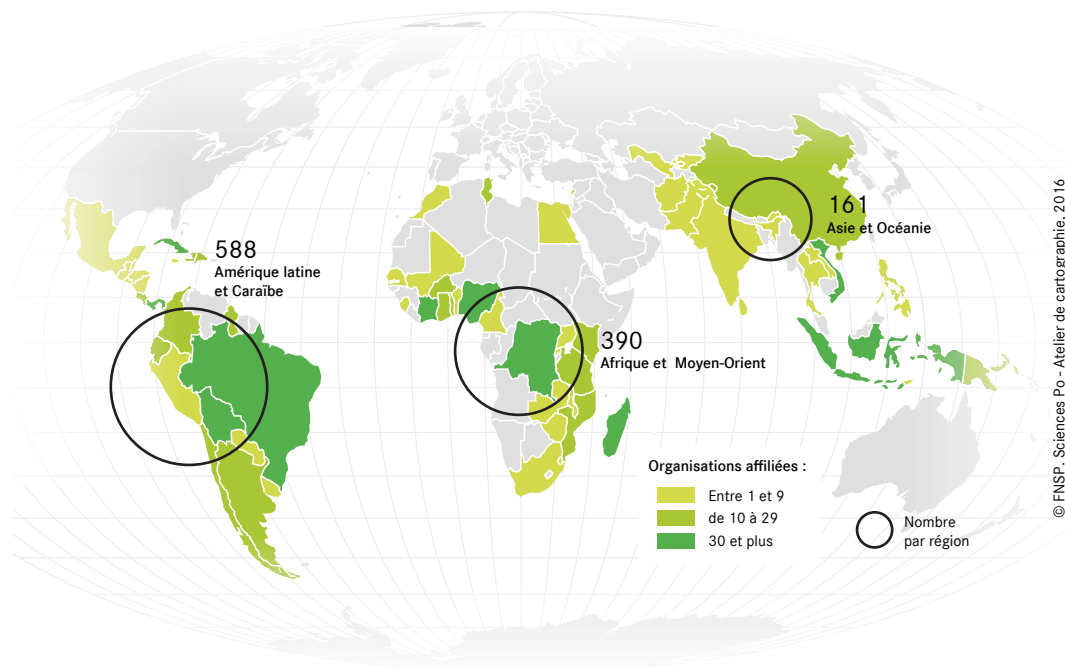
Le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, signé par plus d'une centaine de villes et collectivités locales (figure 9), est symptomatique des tendances à l'œuvre. Il s'agit pour ses signataires de travailler au développement de systèmes alimentaires durables et diversifiés. La gouvernance alimentaire locale semble désormais un moyen de lutter contre les inégalités spatiales, de dynamiser les productions agricoles et alimentaires, de proposer un

8. Palpacuer F., 2008, « Firme-réseau globale et réseaux transnationaux d'ONG : vers un nouveau mode de régulation ? », *Revue de la régulation*, n° 2, <https://regulation.revues.org/2243>.

9. Pontual S., 2009, « ONG et évolution du droit international », *Projet*, n° 313.

10. Basso O., 2015, *Politique de la très grande entreprise. Leadership et démocratie planétaire*, PUF.

Figure 8 - Organisations de producteurs affiliées à Fairtrade dans le monde, 2012



Source : Fairtrade International, "Monitoring the scope and benefits fifth edition 2013"

meilleur aménagement du territoire. Face aux défis environnementaux et climatiques, les grandes villes cherchent à préserver leurs écosystèmes agricoles et naturels. Elles affichent leur souhait de favoriser l'évolution des modes de production et des habitudes de consommation, la qualité de l'alimentation, le bien-être et la santé des populations, en développant des démarches participatives. L'alimentation durable est un thème porteur, aidant à relier les différentes fonctionnalités du territoire.

Ces initiatives n'en sont cependant qu'à leurs débuts et leur réussite dépendra du sérieux des engagements, au-delà des effets d'annonce des pactes internationaux, ainsi que du dépassement des questions d'approvisionnement dans une perspective de développement des zones rurales attenantes. Cette implication des pôles urbains s'amplifiera d'ici 2030, mais il restera à constater s'il y a développement équitable des territoires ou, en revanche, accentuation des

inégalités à l'intérieur des centres urbains et entre centres urbains et périphéries rurales.

*

La multiplication des acteurs influents et de leurs d'interactions est une tendance forte soulignée par le groupe MOND'Alim. Elle se prolongera à l'avenir. L'implication des métropoles à l'échelon supranational contribuera à accentuer cette diversité des acteurs et de leurs jeux de puissance. Le développement du « non-étatique », des acteurs du « privé », et leurs implications croissantes aux côtés du « public » rendent les limites entre ces statuts de plus en plus floues.

Cette multiplicité s'accompagne d'une mise en concurrence généralisée d'acteurs qui doivent se justifier pour exister, une certaine redevabilité étant attendue d'eux. Cette légitimité peut être recherchée par divers moyens : positionnements différenciés des organisations internationales, stratégies de responsabilité sociale des entreprises (RSE), rapports des fondations internationales sur leurs bilans, campagnes des ONG, etc. Les statuts des acteurs ne suffisent plus à définir leurs rôles et leurs registres d'intervention (politique, économique, social, juridique, etc.)

tendent à s'hybrider. Ils interviennent de plus en plus au-delà de leurs domaines de spécialité initiale : entreprises participant à la définition de politiques publiques et à la production de normes, États défendant des intérêts économiques dans leurs relations diplomatiques, ONG certifiant les produits de certaines entreprises, etc.

La question alimentaire restera demain un sujet sensible, important pour la stabilité politique des pays, particulièrement dans des conjonctures de hausse des prix et de réduction de l'offre sur les marchés internationaux des matières premières agricoles. Le système alimentaire mondial a vu émerger de nouvelles puissances (Chine, Brésil, Inde, Russie) qui veulent partager les places occupées hier par les États-Unis et l'Union européenne. Il restera à voir si elles disposeront également de la puissance politique au moment de concourir sur les marchés internationaux.

Claire Deram

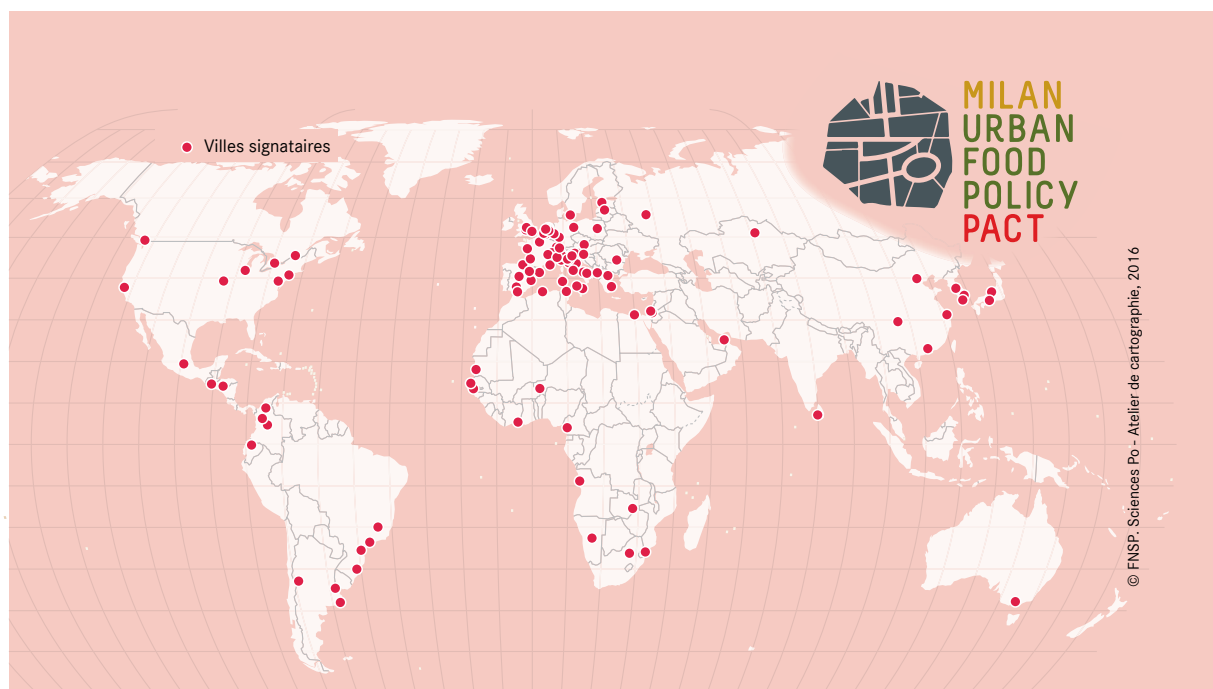
Centre d'études et de prospective¹¹

Hugo Berman

Centre d'études et de prospective

11. Au moment de la rédaction de l'ouvrage *MOND'Alim 2030* et auteure du chapitre 5.

Figure 9 - Villes signataires du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, 2015



Source : www.foodpolicymilano.org/en/urban-food-policy-pact-2

Dernières analyses publiées par le Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

- Analyse n° 75, novembre 2014, L'agriculture à « Haute Valeur Naturelle » en France métropolitaine - Un indicateur pour le suivi de la biodiversité et l'évaluation de la politique de développement rural
- Analyse n° 76, janvier 2015, Des projets agro-environnementaux innovants, intégrés et collectifs : quelques enseignements tirés de l'analyse d'expériences de terrain
- Analyse n° 77, mars 2015, Quelle adaptation de l'agriculture à la disponibilité en eau dans la Drôme des collines ?
- Analyse n° 78, avril 2015, Inégalités sociales et alimentation. Besoins et attentes des personnes en situation d'insécurité alimentaire
- Analyse n° 79, avril 2015, Produits de stimulation en agriculture visant à améliorer les fonctionnalités biologiques des sols et des plantes : état des lieux et perspectives
- Analyse n° 80, juin 2015, Les innovations technologiques, leviers de réduction du gaspillage dans le secteur agroalimentaire
- Analyse n° 81, juillet 2015, La gestion durable du bâti agricole périurbain : gouvernance et enjeux locaux. Le cas des hameaux agricoles dans l'Hérault
- Analyse n° 82, septembre 2015, Les antibiorésistances en élevage : vers des solutions intégrées
- Analyse n° 83, septembre 2015, Évaluation du Plan Banane Durable 1 : résultats et perspectives
- Analyse n° 84, septembre 2015, « Zéro défaut » ? La distribution des fruits et légumes et ses critiques comme révélateurs des transformations de l'agriculture
- Analyse n° 85, novembre 2015, Diffusion au public des résultats des contrôles sanitaires officiels : enseignements d'une comparaison internationale
- Analyse n° 86, décembre 2015, Les fermes laitières de polyculture-élevage : atouts et défis pour l'avenir
- Analyse n° 87, décembre 2015, Communiquer sur la qualité sanitaire des aliments en France : enjeux et perspectives
- Analyse n° 88, décembre 2015, L'avenir de l'installation dans la Nièvre : un exemple de prospective agricole
- Analyse n° 89, mai 2016, Des scénarios prospectifs au service de l'élaboration d'une stratégie nationale : l'exemple du volet agricole des scénarios Énergie-Climat-Air
- Analyse n° 90, mai 2016, L'agriculture familiale en France métropolitaine : éléments de définition et de quantification
- Analyse n° 91, juin 2016, La gestion publique des questions agricoles en Australie
- Analyse n° 92, juillet 2016, Les espaces-tests agricoles : expérimenter l'agriculture avant de s'installer
- Analyse n° 93, novembre 2016, Vers une gestion durable du phosphore, ressource critique pour l'agriculture
- Analyse n° 94, novembre 2016, Le rapport Homme-Animal : évolutions passées et enjeux d'avenir
- Analyse n° 95, novembre 2016, Le rapport Homme-Animal : cinq scénarios à l'horizon 2030
- Analyse n° 96, décembre 2016, Impacts possibles du changement climatique sur l'évolution des productions végétales en Russie, Ukraine et Kazakhstan à l'horizon 2065
- Analyse n° 97, février 2017, Comportements alimentaires de demain : les tendances à 2025 et leur diffusion aux acteurs de la filière
- Analyse n° 98, février 2017, Les normes privées de durabilité, enjeu stratégique pour le commerce international et l'action publique
- Analyse n° 99, mars 2017, Évaluation de l'efficacité de la protection des troupeaux contre le loup (2009-2014)
- Analyse n° 100, mars 2017, MOND'Alim 2030 : un regard prospectif sur la mondialisation des systèmes alimentaires
- Analyse n° 101, mars 2017, La démarche évaluative de la politique agro-écologique : premiers outils et perspectives
- Analyse n° 102, juin 2017, La mondialisation par le commerce des produits alimentaires : tendances structurelles et exploration prospective
- Analyse n° 103, juillet 2017, Les conduites alimentaires comme reflets de la mondialisation : tendances d'ici 2030
- Analyse n° 104, septembre 2017, Mesures agro-environnementales et paiements pour services environnementaux : regards croisés sur deux instruments
- Analyse n° 105, octobre 2017, Les formations par alternance sous statut scolaire dans l'enseignement agricole : enjeux et perspectives
- Analyse n° 106, novembre 2017, Évaluation des paramètres de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : principaux résultats
- Analyse n° 107, novembre 2017, Les chocs de prix des matières premières agricoles : déterminants et anticipations
- Analyse n° 108, décembre 2017, Les transformations du paysage laitier français avant la sortie des quotas
- Analyse n° 109, décembre 2017, L'enseignement technique agricole : diplômés, insertions et perspectives d'emploi
- Analyse n° 110, décembre 2017, Métiers, qualifications et emplois liés à l'enseignement agricole : quatre scénarios d'ici 2030

Tous ces numéros sont téléchargeables aux adresses suivantes :

<http://agriculture.gouv.fr/publications-du-cep>

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/analyse/>

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat Général

Service de la statistique et de la prospective
Centre d'études et de prospective

3 rue Barbet de Jouy

75349 PARIS 07 SP

Sites Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

www.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot

Rédacteur en chef : Bruno Héault

Mel : bruno.herault@agriculture.gouv.fr

Tél. : 01 49 55 85 75

Composition : SSP

Dépôt légal : À parution © 2018